



**CANAL+ SA**  
**Résultats de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires**

Issy-les-Moulineaux, le 29 mai 2026

CANAL+ SA (LSE: CAN, la « **Société** »), groupe de média et de divertissement mondial, annonce que lors de son Assemblée Générale Mixte des Actionnaires qui s'est tenue ce jour, le 29 mai 2026 à L'Olympia, 28 boulevard des Capucines, 75009 Paris, France, les résolutions ordinaires n°1 à 10 et n°16 figurant au sein de la brochure de convocation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires (la « **Brochure de Convocation** ») publiés le 13 mai 2026, ont été régulièrement adoptées par les actionnaires par voie de scrutin. Les résolutions extraordinaires n°11 à n°15 ont également été adoptées par voie de scrutin.

Le détail des votes exprimés pour chaque résolution est présenté ci-dessous :

N	Résolution	Votes pour	% de votes exprimés	Votes contre	% de votes exprimés	% du capital émis ayant voté (hors abstentions)	Abstentions
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025	397 437 410	>99,99%	25 866	<0,01%	40,07%	135 364 583
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025	397 432 249	>99,99%	26 159	<0,01%	40,07%	135 367 044
3	Affectation du résultat distribuable	397 440 096	>99,99%	38 669	<0,01%	40,07%	135 352 971
4	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	397 431 441	99,99%	41 239	0,01%	40,07%	135 359 001
5	Renouvellement du mandat de Monsieur Xavier Mayer, en qualité de membre du Conseil de surveillance	228 344 265	99,06%	2 172 585	0,94%	23,24%	302 313 060
6	Renouvellement du mandat de Madame Martine Studer, en qualité de membre du Conseil de surveillance	396 061 706	99,65%	1 399 214	0,35%	40,07%	135 368 801
7	Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Christophe Thiery, en qualité de membre du Conseil de surveillance	374 528 679	94,23%	22 933 612	5,77%	40,07%	135 366 865
8	Nomination de Madame Mercedes Erra en qualité de membre du Conseil de surveillance	374 286 836	94,17%	23 168 025	5,83%	40,07%	135 375 396

9	Nomination de Monsieur Elias Masilela en qualité de membre du Conseil de surveillance	230 436 872	99,97%	69 017	0,03%	23,24%	302 322 595
10	Autorisation donnée au Directoire en vue de procéder à des rachats d'actions en application de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce	397 411 579	99,98%	61 052	0,02%	40,07%	135 354 804
11	Modification statutaire à l'effet de déterminer les modalités de désignation du ou des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés	397 391 516	99,99%	54 839	0,01%	40,07%	135 382 977
12	Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	393 713 695	99,05%	3 759 533	0,95%	40,07%	135 353 444
13	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes	348 460 045	87,67%	49 010 160	12,33%	40,07%	135 356 139
14	Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription	390 277 008	98,19%	7 200 219	1,81%	40,07%	135 347 120
15	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	390 495 596	98,24%	6 981 102	1,76%	40,07%	135 348 918
16	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.	397 432 326	>99,99%	39 514	<0,01%	40,07%	135 350 722

### **Notes**

\* Les résolutions 5 et 9 portent respectivement sur la nomination de M. Xavier Mayer et de M. Elias Masilela, que le Conseil de surveillance a qualifiés d'administrateurs non exécutifs indépendants au sens du *UK Corporate Governance Code* (les « Administrateurs Indépendants »). Conformément à l'article 6.2.8 des UK Listing Rules (« UKLR ») la nomination d'un administrateur non exécutif indépendant doit être approuvée à la majorité à la fois par l'ensemble des actionnaires ordinaires de la Société et par les actionnaires indépendants (c'est-à-dire les actionnaires ordinaires habilités à voter sur l'élection des administrateurs, à l'exclusion de Bolloré SE, de ses entités liées et des personnes physiques associées, qui détiennent ensemble une participation supérieure à 30 % du capital de la Société). Bolloré SE et certaines de ses entités associées s'étant abstenues de voter sur les résolutions 5 et 9, celles-ci ont été adoptées conformément à l'article 6.2.8 des UKLR.

Une abstention n'est pas prise en compte dans le calcul des voix « pour » ou « contre » d'une résolution.

Le nombre total d'actions composant le capital social de la Société s'élève à 991 959 494 actions ordinaires de 0,25 € de valeur nominale chacune, dont 11 408 237 actions autodétenues. En conséquence, le nombre total de droits de vote s'établit à 980 551 257.

Le texte intégral des résolutions figure dans le rapport du Directoire sur les projets de résolutions, tel qu'il apparaît dans la Brochure de Convocation publié le 13 mai 2026, lesquels peuvent être consultés sur le site internet du *National Storage Mechanism* à l'adresse suivante <https://data.fca.org.uk/#/nsm/nationalstoragemechanism> et sur le site internet de la Société à l'adresse suivante <https://www.canalplusgroup.com/en/general-meeting>.

Conformément à la réglementation UKLR 6.4.2R, une copie des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires fera l'objet d'un dépôt électronique au *National Storage Mechanism* et pourra être consultée peu après à l'adresse suivante : <https://data.fca.org.uk/#/nsm/nationalstoragemechanism>. Des exemplaires de ces documents seront également mis à disposition, en temps utile, sur le site internet de la Société : <https://www.canalplusgroup.com/en/general-meeting>.

**Pour toute demande, veuillez contacter :**

Relations Investisseurs

Julien Desmaretz  
[ir@canal-plus.com](mailto:ir@canal-plus.com)

Communication Financière

Andrew Swailes  
[Andrew.swailes@canal-plus.com](mailto:Andrew.swailes@canal-plus.com)

**A PROPOS DE CANAL+**

CANAL+ est un groupe de média et de divertissement mondial, leader en Europe et en Afrique, comptant plus de 40 millions d'abonnés. La plateforme de CANAL+ rassemble les meilleurs films locaux et internationaux, du sport en live, des séries et bien plus encore. CANAL+ opère dans plus de 70 pays et emploie environ 15 000 collaborateurs.

Le groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle, notamment la production, la diffusion, la distribution et l'agrégation. Outre ses activités de télévision payante et de streaming en Europe, en Afrique et en Asie, le groupe combiné réunit : **MultiChoice Group**, première plateforme de divertissement en Afrique ; **STUDIOCANAL**, premier studio de cinéma et de télévision européen disposant de capacités de production et de distribution d'envergure mondiale ; **Dailymotion**, plateforme vidéo internationale s'appuyant sur une technologie propriétaire de pointe pour la diffusion, la promotion et la monétisation des vidéos ; **CANAL+ Distribution**, société de production et de distribution spécialisée dans la création et la distribution de contenus et de chaînes diversifiés ; ainsi que des services de télécommunication, à travers **GVA** en Afrique et **CANAL+ Telecom** dans les départements et territoires français d'outre-mer.

CANAL+ détient également des participations minoritaires dans **Viaplay** (leader de la télévision payante en Scandinavie), **Viu** (plateforme OTT de premier plan en Asie du Sud) et **UGC**, groupe cinématographique français majeur.

[canalplusgroup.com/fr](https://www.canalplusgroup.com/fr)